

Une garde d'enfants *accessible à tous !*

50 %
de crédit
d'impôt⁽¹⁾

Aide de la
CAF

Votre enfant le plus jeune a :

- de 3 ans

Vous bénéficiez de :

- l'aide de la CAF : **669,99 €⁽²⁾** minimum chaque mois, dès 16 h de garde par mois
- 50 % de crédit d'impôt différé sur le solde restant à votre charge.

entre 3 et 6 ans

Vous bénéficiez de :

- l'aide de la CAF : **335 €⁽²⁾** minimum chaque mois, dès 16 h de garde par mois
- 50 % de crédit d'impôt différé sur le solde restant à votre charge.

+ de 6 ans

Vous bénéficiez du crédit d'impôt IMMÉDIAT de 50 %.

Donc pour une heure de garde d'enfants, vous ne payez que 50 % du prix, et puis c'est tout !
Le crédit d'impôt de 50 % est **déduit immédiatement** lors du paiement de votre facture à Kinougarde.

Nous vous remercions de votre confiance !

Fabien Leclercq
Responsable Partenariats Est
03 61 26 26 31

(1) Selon article 199 sexdecies du Code général des Impôts, sous réserve de modification de la législation.

(2) Le montant affiché a été relevé sur le site de la CAF/MSA le 4/04/2023 et peut être plus élevé en fonction de vos ressources. Un minimum de 15 % du coût mensuel avant crédit d'impôt restera à votre charge.

kinougarde 
garde les enfants, détend les parents

Kinougarde • Siège social : 38 rue Blomet 75015 Paris • Déclaré et agréé sous le numéro SAP523371052
Tél : 01 56 58 58 56 • Fax : 01 42 73 14 66 • www.kinougarde.com - SAS au capital de 50 000 Euros •
RCS Paris B 523 371 052 • N° TVA intracommunautaire FR67523371052